



COMMUNE de MANZIAT (Ain)

PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 26 août 2014, 20H00

Date de la convocation : 13 août 2014

Nombre de membres en exercice : 19

Présents: APPERT Annie, BENOIT Monique, BERNARD Stéphanie, BERRY Florence, BOYAT Marie-Eve, BOYAT Thierry, CATHERIN Agnès, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CHAMBARD Nathalie, COULON Arnaud, LARDET Denis, LAURENT Jean, PENIN Jacques, ROHRBACH Daniel.

Absents excusés : ARNAL Stéphane, CHARVET Corinne, DURUPT Nadège, VOISIN Luc ; BOYAT Thierry pour les délibérations.

Pouvoirs : VOISIN Luc à LARDET Denis

Président de séance : LARDET Denis

Secrétaire de séance : COULON Arnaud

☒ Procès-verbal de la séance du 6 août 2014: le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et avec 4 abstentions des absents et 10 voix pour.

1) Adoption du règlement et des tarifs de location du gymnase

La CCPB a préparé une convention de mise à disposition du gymnase à la Commune de Manziat. La Commission CLES a ensuite préparé un règlement pour l'utilisation du gymnase avec tableau des tarifs et du matériel mis à disposition en annexes, et une convention de location. Ces documents ont été validés par le Président de la CCPB, propriétaire des lieux, qui a contresigné le règlement. Tous ces documents ont ensuite été envoyés au Conseil municipal par mail afin que chacun puisse en prendre connaissance. Le règlement a été précisé suite aux remarques de Luc VOISIN.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention de mise à disposition du gymnase entre la CCPB et la Commune de Manziat, adopte le règlement et ses annexes préparés par la Commune, ainsi que le modèle de convention de location, à l'unanimité des 15 voix.

2) Choix du groupement d'entreprises pour les travaux de la station d'épuration

M. le Maire rappelle au Conseil que la consultation pour les travaux de construction de la station d'épuration a eu lieu du 11 avril 2014 à la date limite du 25 avril 2014 à 12h00.

8 plis sont parvenus dans les délais et aucun pli n'est parvenu hors délais. Ils ont donc été ouverts par le groupe de travail dans l'ordre de réception. Les offres ont été examinées au regard des capacités techniques et financières, des compétences professionnelles et des moyens humains.

Le pouvoir adjudicateur a classé les candidatures et ainsi défini les trois entreprises autorisées à remettre une offre. Elles ont pu rendre leur pli jusqu'au 27 juin 2014, 12h. Le 1er juillet 2014 à 14h30, le groupe s'est de nouveau réuni pour ouvrir les trois plis reçus dans les temps. Les trois offres annonçaient un délai de travaux de 15 mois. Après analyse des offres, des questions ont été envoyées aux candidats qui ont ensuite été reçus en mairie pour des auditions de 40mn chacun le 21 juillet 2014. Ils ont du envoyer leurs réponses écrites pour le 25 juillet 2014.

Le groupe de travail s'est réuni une dernière fois le 25 août 2014 pour dépouiller les réponses aux questions et finaliser l'analyse des offres.

Le pouvoir adjudicateur présente le classement réalisé avec le groupe de travail, après réponse aux questions (valeur technique valant 0.6 et coût des prestations 0.4) :

- Solution de base:

- 1er : SOGEA, avec une note de 19.6/20, pour 1 937 000€ HT
- 2e : SAUR, avec une note de 18.34/20, pour 1 957 000€ HT
- 3e : HYDREA, avec une note de 15.62/20, pour 2 290 000€ HT

- Solution de base avec toutes les prestations supplémentaires :

- 1er : SOGEA, avec une note de 19.464/20, pour 2 023 275€ HT
- 2e : SAUR, avec une note de 18.5/2, pour 2 006 096€ HT
- 3e : HYDREA, avec une note de 15.652/20, pour 2 365 520€ HT

- Solution de base avec prestation supplémentaire n°1 retenue par la Commune (réseau en fonte Rue du Chêne) :

- 1er : SOGEA, avec une note de 19.60/20, 1 975 250€ HT
- 2e : SAUR, avec une note de 18.31/20, 1 999 112€ HT
- 3e : HYDREA, avec une note de 15.69/20, 2 321 590€ HT

M. Le maire propose ensuite au Conseil municipal de retenir la solution de base avec la prestation supplémentaire n°1 de l'entreprise SOGEA (en groupement avec CHAMPALE), en raison de la valeur technique de son offre et du coût annoncé, pour réaliser les travaux de la station d'épuration.

Le Conseil municipal autorise, à mains levées et à l'unanimité des 15 voix, Monsieur le Maire à signer le marché avec le groupement d'entreprises mené par SOGEA pour lui confier les travaux de la station d'épuration, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

M. le Maire précise que l'offre du groupement SOGEA est restée la plus cohérente au fil de la négociation, le rabais n'a pas été démesuré et les prestations proposées n'ont quasiment pas changé.

Concernant le choix entre une centrifugeuse et une presse à vis, la première a été retenue car il y a peu de recul sur la technologie de la presse à vis, une seule étant en fonction en France. La presse à vis suppose l'utilisation de polymères qui permettent de séparer l'eau des boues, or il n'y a aucune certitude sur la quantité qui serait nécessaire pour que cela fonctionne, et le kilo de polymère est très cher (environ 12€). Si la Commune choisissait la presse à vis, et souhaitait revenir sur une centrifugeuse si la consommation de polymères était trop importante, les travaux coûteraient environ 150 000€.

Donc bien que la centrifugeuse consomme plus d'électricité et risque de s'user plus vite car elle fonctionne à grande vitesse, contrairement à la presse qui fonctionne lentement, la centrifugeuse sera retenue.

Un bassin d'orage sera installé à la place des anciens lits de roseaux. Celui-ci fera tampon lors de gros orages car notre réseau d'eaux usées accepte trop d'eaux claires, les chéneaux et les grilles raccordés anormalement en sont en partie la cause.

Une fois le bassin vide, il faut le nettoyer pour éviter les odeurs. Il y a alors deux solutions, soit un auget qui se vide, soit une sorte de chasse d'eau. La première solution a été retenue car elle suppose moins de maintenance.

3) DM n°4 au budget de la commune

M. le Maire indique au Conseil municipal qu'une décision modificative doit être votée concernant le budget de la commune.

Il n'avait pas été prévu de travaux au cimetière, or la commune va faire réaliser un pavage autour du nouveau columbarium. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité des 15 voix, valide les modifications suivantes au budget:

Dépenses		
Article	Libellé	Montant
2151/162	Réseaux de voirie/ cimetière	+ 2 000
2313/156	Construction/ Espace du Chêne	- 2 000

4) Marchés inférieurs à 15 000€

En vertu de la délibération du 16/04/2014, M. le Maire « peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 15 000 euro. Il devra rendre compte à chaque réunion du Conseil municipal de l'exercice de cette délégation ».

Il informe donc le Conseil que la Métallerie BROYER ERIC a été retenue pour remplacer les portes de l'école, suite à une consultation pour 5 256 € TTC.

Un devis a également été signé avec l'entreprise Chevalier pour le pavage du cimetière pour 1 770€ TTC et pour la taille des haies du cimetière et monument au mort pour 996€TC, avec SN2E pour le déplacement du coffret de la salle des fêtes pour 1 296€ TC, et avec les Frères Catherin pour le démoussage de la face nord du toit de l'église pour 2 863.68€ TTC.

Arrivée de Thierry BOYAT

Comptes rendus des commissions :

⇒ Commission Communication (Stéphanie BERNARD, Stéphane ARNAL, Agnès CATHERIN, Corinne CHARVET, Jacques PÉNIN) :

Stéphanie BERNARD informe le conseil que la commission travaille sur le prochain Manziat Infos qui sera distribué fin septembre.

Un inventaire des décorations de Noël va être fait avec les agents techniques. Il faudra axer les décorations sur le rond point, vers les écoles et sur la place de la mairie.

La commission va revoir la signalétique de la commune, car il manque des panneaux.

La cérémonie du 11 novembre doit également être planifiée.

⇒ Commission assainissement/environnement : (Luc VOISIN, Thierry BOYAT, Agnès CATHERIN, Denis CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Nadège DURUPT, Jean LAURENT, Jacques PENIN):

M. le Maire revient sur la réunion qui a eu lieu l'après midi même avec l'établissement public Saône Doubs pour la remise en eau des biefs de Chanfant, du Muselet et des Pinoux. Il serait possible d'avoir une aide financière si le nettoyage est réalisé en préservant l'environnement.

Il faudrait étudier le nivelage de l'ancienne décharge des Pinoux avant de replanter.

Le Comité départemental du Fleurissement est passé visiter la Commune.

L'entreprise De Gata a accepté de réaliser gracieusement l'abaissement du trottoir face à la pharmacie pour le rendre accessible aux PMR.

Une réunion sera prévue avec les agents pour réfléchir à la limitation des pesticides.

Il faudra étudier la plantation de chênes sur l'espace du Chêne, de peupliers sur l'ancienne décharge des pinoux, d'une nouvelle haie le long du gymnase, et de nouveaux massifs fleuris.

Jean LAURENT demande des devis pour une éventuelle réalisation d'enrobée dans la cour de l'école.

Daniel RHORBACH revient sur le problème du nettoyage du PAV Rue Vieille, une solution doit être trouvée pour le faciliter, peut être en remettant à niveau le terrain.

⇒ Commission Bâtiments (Denis CATHERIN, Monique BENOIT, Florence BERRY, Christian CATHERIN, Corinne CHARVET, Arnaud COULON, Daniel ROHRBACH):

Denis CATHERIN revient la visite de sécurité du gymnase prévue le 1^{er} septembre et reportée par le SDIS à une date ultérieure.

Les volets de la Cure sont terminés et posés, le démoussage du toit de l'église est en cours comme les travaux estivaux de l'école. L'ancien bar a été démoli, la SHR est en cours de démolition. Les WC de l'école et de la cantine vont être rendus accessibles. Des casiers de chaussures ont été posés pour la nouvelle salle de classe de M. JAMBON. Un écran pour vidéo projecteur a été installé salle sud de la salle des fêtes.

⇒ Commission CLES (Agnès CATHERIN, Annie APPERT, Stéphanie BERNARD, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Corinne CHARVET, Daniel ROHRBACH) :

Agnès CATHERIN informe qu'une réunion va avoir lieu avec Mme BOURMAUD et les animateurs des rythmes scolaires.

La commission va étudier des projets qui pourraient être mis en place avec les écoles.

Une rencontre va avoir lieu avec les bénévoles des cours informatiques avant de relancer les inscriptions.

Le CCAS va se réunir pour trancher sur la question des colis des anciens.

Informations et questions diverses.

La bibliothèque pourrait être raccordable à la fibre optique d'ici la fin de l'année, ce qui solutionnerait les fréquents problèmes de coupure internet qu'elle rencontre.

Une réunion aura lieu à Bâgé la ville le 2 octobre concernant les éoliennes.

L'enrobée de la route vers le gymnase sera fait dès que le temps le permettra.

La pharmacie étend son activité de matériel para médical dans l'ancien local du magasin Amélie.

(Séance levée à 22h30)

Le Maire

Le Secrétaire,

Les Conseillers,